

# Réservation de stationnement (déménagement, travaux, etc.)

Cette demande devra parvenir à la Direction des Services Techniques dans un délai de :

- 15 jours pour un déménagement ;
- 1 mois pour des travaux.

## Prescriptions générales

En cas de dommages ou de dégradations sur le domaine public, les travaux de réparation seront exécutés aux frais du demandeur.

Cette demande d'occupation temporaire est soumise à un tarif de droit de voirie ([annexe des tarifs](#)).

Indique un champ requis

Vos coordonnées	
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Complément d'adresse	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text" value="78420"/>
Ville	<input type="text" value="Carrières-sur-Seine"/>
Courriel	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Votre demande	
Adresse des places de stationnement <input type="text"/>	
Date de début de stationnement	<input type="text"/>
Date de fin de stationnement	<input type="text"/>
Tonnage du véhicule	<input type="text"/>
Nombre de places de stationnement souhaité <input type="text"/>	
Motif de la réservation	
<input type="radio"/> Travaux	
<input type="radio"/> Déménagement	
<input type="radio"/> Livraison exceptionnelle	

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

[Consulter](#)

CAPTCHA
Cette question sert à vérifier si vous êtes un visiteur humain afin d'éviter les soumissions de pourriel (spam) automatisées.

Enregistrer

Documents

[CM - 2024 - Délibération sur les modifications des tarifs municipaux](#)

[CM - 2024 - Annexe modification des tarifs municipaux](#)